

Traite ROCH HACHANA

Proposition de plan – Premier chapitre - Daf 7 a & b

7 a

Guemara

(Béraïta) Le premier de Nisan est la nouvelle année pour ce qui suit :

- *Le comptage des mois ;*
 - *Le calcul des années bissextiles ;*
 - *Dater les nouvelles Terumat Shekalim (apporter les Korbanot à partir des nouvelles contributions)*
 - *Certains ajoutent : Définir les termes pour la location de maisons.*
- *Quelle est la source du premier de Nisan comme Rosh Hashanah pour les mois ?*
 - **Réponse 1** : *Un verset indique que Pessah est dans "le premier des mois de l'année" (Shemot 12,2) et un autre verset indique que Pessah est dans le mois d'Aviv, lorsque les nouvelles cultures mûrissent, c'est-à-dire Nisan (Devarim 16,1).*
 - *Peut-être s'agit-il de Iyar (où les cultures mûrissent également) ?*
 - *Aviv fait référence à la première maturation des cultures, et non à celles qui mûrissent tardivement.*
 - *Peut-être s'agit-il d'Adar (au cours duquel il y a une nouvelle maturation des cultures) ?*
 - *Il faut que la majorité de la récolte soit en train de mûrir.*
 - *Il n'est pas précisé dans la Torah que la majorité de la récolte doit être nouvellement mûre !*
 - **Réponse 2** (R. Chisda) : *La Torah indique que le septième mois est celui où l'on récolte les produits. Puisque cela fait référence à Tishri, le premier mois doit être Nisan.*
 - *Peut-être cela fait-il référence à Cheshvan, faisant de Iyar le premier mois ?*
 - *La collecte n'a pas lieu en Chéshvan.*
 - *Peut-être fait-elle référence à Elul, faisant d'Adar le premier mois ?*
 - *Il doit s'agir du mois au cours duquel la majorité du rassemblement a lieu, c'est-à-dire Tishrei.*
 - *Il n'est pas précisé dans la Torah que la majorité du rassemblement doit avoir lieu !*
 - **Réponse 3** (Ravina) : *Nisan comme Rosh Hashanah pour les mois n'est pas appris du Chumash, mais des Nevi'im : "...le onzième mois, Shevat" (Zecharyah 1,7).*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 4** (Rabah bar Ulah) : On apprend du verset qui dit qu'Esther a été conduite à Achashverosh au dixième mois, Teves (Esther 2,16).
- **Réponse 5** (R. Kahana) : Il ressort du verset indiquant que Kisleiv est le neuvième mois (Zacharie 7,1).
- **Réponse 6** (R. Acha bar Yakov) : On apprend du verset qui dit que Sivan est le troisième mois (Esther 8,9).
- **Réponse 7** (R. Ashi) : La réponse est tirée du verset indiquant que Adar est le douzième mois (Esther 3,7).
- **Réponse 8** (R. Ashi) : On l'apprend du verset qui dit que "le premier mois, Nisan" (Esther 3,7).
 - Pourquoi tout le monde n'a pas utilisé cette source, qui mentionne directement Nisan ?
 - Cela pourrait signifier que Nisan était le premier mois dans l'épisode d'Haman.
 - Le Tana de notre Mishnah n'a pas listé ce Roch Hachana parce qu'il discutait des années, et non des mois.
 - Les décisions de faire des années bissextiles sont-elles vraiment prises en Nisan ? Il est certain que nous avons appris le contraire dans une Beraita ;
 - Il est interdit d'enquêter avant Roch Hachana (Tishrei) pour savoir s'il faut faire une année bissextile (car la décision sera oubliée entre-temps).
 - S'il a été décidé ensuite que l'année devait être bissextile, cette décision est invalide.
 - En cas de besoin, la décision peut être prise immédiatement après Roch Hachana.
 - Le seul mois qui peut être ajouté est Adar.
 - (R. Na'hman bar Yitzchak) : Le "Roch Hachana pour les années bissextiles" fait référence à la dernière date à laquelle on peut décider de faire une année bissextile (c'est-à-dire que dès que Roch Chodesh Nisan a été consacré, on ne peut plus le transformer en Adar Sheni) :
 - (Mishnah) (R. Yehoshua et R. Papayas témoignent :) Pendant tout le mois de Adar, on peut décider de faire de l'année une année bissextile (mais pas dès que Roch Chodesh Nisan a été consacré).
 - (L'opinion exclue des Chachamim) Cette décision ne peut être prise que jusqu'à Pourim.
 - Pourquoi ne peut-elle être prise que jusqu'à Pourim

- *Les lois de Pessah sont enseignées publiquement trente jours avant Pessah ; après avoir écouté ces leçons, les gens n'accepteront pas que Pessah soit retardé d'un mois.*
 - *R. Yehoshua et R. Papayas répondraient : Les gens comprennent que le calendrier dépend de calculs, et ils penseraient que les Chachamim n'ont pas pu faire les calculs nécessaires jusqu'à maintenant (et cela ne les étonnerait pas plus que cela).*
- *Le Tana de notre Mishnah n'a pas listé ce Roch Hashana parce qu'il discute des Rochhei Shanim qui commencent des processus, et non qui les terminent.*

[A propos de terumat shekalim]

- *Quelle est la source selon laquelle le premier de Nisan est la nouvelle année pour les Terumat Shekalim ?*
 - *(R. Yeshayah) : La Torah déclare que les nouveaux Korbanot doivent être apportés à partir des Terumot de la nouvelle année (Bamidbar 28,14) et nous apprenons (par le biais du mot identique « shana » "année") (Shemot 12,2) que cela fait référence à la nouvelle année qui commence avec Nisan.*
 - *Pourquoi ne pas apprendre que cela se réfère à la nouvelle année commençant avec Tishrei, où il y a également le mot "année" ?*
 - *Le verset des Korbanot utilise l'expression "mois de l'année", et le mot "mois" n'est mentionné qu'en relation avec Roch Hachana de Nisan, et non avec le Roch Hachana de Tichri.*
 - *(R. Yehudah, citant Shmuel) Les Korbanot communaux qui sont apportés le premier de Nisan doivent être apportés à partir des dons de la nouvelle année ; s'ils sont apportés à partir des dons de l'année précédente, ils sont valides, mais une mitzvah est perdue.*
 - *(Un autre Beraita) Comme ci-dessus. En outre, un Korban communautaire donné par un individu est valide, à condition qu'il le confère à la communauté.*
 - *C'est évident !*
 - *On aurait pu penser qu'il est soupçonné de ne pas le donner à la communauté de bon cœur ; ainsi, il faut nous dire qu'il n'y a pas de souci de ce genre.*

- *Le Tana de notre Mishnah n'a pas énuméré ce Roch Hachana car, étant donné que les Korbanos sont valides s'ils sont apportés par les dons de l'année précédente, il ne s'agit pas d'un Roch Hachana absolu.*
- *[A propos de la location des maisons]*
 - *(Beraita) Si l'on loue une maison pour une année, l'année est calculée au même jour du même mois.*
 - *Si le terme de la location était "cette année", alors même si la maison a été louée jusqu'au premier d'Adar, l'année est terminée le premier de Nisan.*
 - *Même selon l'opinion qu'un jour peut compter comme une année, dans ce cas (où elle ne se termine qu'en Nisan si elle a commencé au début d'Adar), on sait que les gens ne prennent pas la peine de louer leur maison pour moins de trente jours.*
 - *Peut-être que Tishrei devrait être le Rosh Hashanah (et une location commencée le premier d'Elul se terminerait le premier de Tishrei) ?*
 - *Une location qui a lieu à cette période de l'année est généralement prévue pour toute la durée de l'hiver.*
 - *Le Tana de notre Mishnah, et le Tana Kama de la Beraita (1:a:4 ci-dessus), n'ont pas listé ce Roch Hachana parce qu'il pleut souvent en Nisan aussi (donc, le premier de Nisan ne devrait pas terminer une location initiée par le début d'Adar).*

[A propos de ma'asser behema]

Notre Mishna suit R. Meir, car nous trouvons dans une Mishnah (Bechorot 57b) qu'il soutient que le premier d'Elul est Roch Hashanah pour Ma'aser Behemah.

- *La décision antérieure de la Mishnah selon laquelle le quinze de Nisan est le Roch Hachana pour les fêtes suit le point de vue de R. Shimon (qui exigeait que les trois fêtes soient séquentielles à partir de Nisan pour qu'il y ait Bal Te'acher)*
 - *Si c'est le cas, la première section et l'opinion dissidente dans la deuxième section (que le Roch Hachana pour Ma'aser Behemah est le premier de Tishrei) sont selon R. Shimon, et la première opinion dans la deuxième section est selon R. Meir. Meir !*
- *(R. Yosef) : La Mishnah est toute énoncée par Rebi ; il a apporté différentes sections selon différentes opinions.*
 - *Si c'est le cas, le Tana de la Mishnah a cité à la fois le quinze de Nisan comme Rosh Hashanah pour les festivals, et le premier d'Elul comme Rosh Hashanah pour Ma'aser Behemah, dans ce cas il y a cinq Roshei Shanim, pas quatre !*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *(Rava) : Il est universellement admis qu'il y a quatre Rashei Shananim - le premier de Nisan, le premier de Tishrei, le premier (ou le quinzième) de Shevat, et soit le premier d'Elul (selon R. Meir) soit le quinzième de Nisan (selon R. Shimon).*

- *(R. Na'hman bar Yitzchak) : La Mishna signifie qu'il y a quatre mois dans lesquels il y a des Rashei Shananim (Nisan en contient deux).*
 - *Il y a sûrement d'autres Rashei Shananim :*
 - *(Mishnah)*
 - *Le 16 Nisan est le Roch Hachana pour le Omer ;*
 - *Le 6 Sivan est le Roch Hachana pour les deux pains.*
 - *Par conséquent, selon Rava, notre Mishnah aurait dû dire qu'il y a six Rashei Shananim !*

 - *Et selon R. Na'hman bar Yitzchak (qu'elle fait référence au nombre de mois qui contiennent des Rashei Shananim), elle aurait dû dire qu'il y en a cinq !*

- **Réponse 1** *(R. Papa) : La Mishna ne cite que les Rashei Shananim qui prennent effet le soir précédent.*
 - *Il est certain que le Roch Hachana pour les korbanot, qui le rend responsable du Bal Te'acher, ne prend effet que le jour (car c'est seulement à ce moment que le korban peut être apporté) !*
 - *Puisqu'il aurait dû apporter son Korban avant le début de la fête, le péché est compté à partir du moment où la fête commence la nuit.*
 - *Il est certain que les Yovalot, qui ne prennent effet qu'au son du Shofar, ne prennent effet que le jour (puisque c'est seulement à ce moment-là que l'on sonne du Shofar) !*
 - *La Mishna suit R. Yishmael, fils de R. Yochanan ben Beroka, qui considère que le Yovel commence à l'aube du premier Tishrei, la nuit.*

- **Réponse 2** (R. Shisha berei R. Idi) : La Mishna n'énumère pas les Roshei Shanim qui ne prennent effet qu'au moyen d'une action (comme le fait d'apporter le Omer et les deux pains).
 - Il est certain que le Roch Hachana pour les fêtes, qui le rend responsable de Bal Te'acher, prend effet avec l'action d'apporter le Korban Tamid (puisque'il ne peut pas apporter son Neder-Korban tant que celui-ci n'a pas été apporté) !
 - Il est responsable de Bal Te'acher dès que le jour commence.
 - Il est certain que le Yovel ne prend effet qu'avec l'action de souffler le Shofar !
 - La Mishna suit R. Yishmael, fils de R. Yochanan ben Beroka, qui soutient que le Yovel commence avec le début du jour.

- **Réponse 3** (R. Ashi) : La Mishna signifie qu'il y a quatre Rashei Shanim qui se produisent le jour de Roch Chodesh.
 - La Mishnah aurait-elle indiqué ce nombre qui n'est vrai que selon Beit Shamai (qui soutient que le Rosh Hashanah pour les arbres est le premier de Shevat) ?

- La Mishnah signifie que trois Roshei Shanim sont universellement reconnus comme ayant lieu le jour de Rosh Chodesh, et que le quatrième est sujet à controverse.